

# DROIT AU BUT

Parlons de  
droits

# INFORMER PLAIDER MOBILISER

## TABLE DES MATIÈRES

- 2 Message du président et du directeur général
- 4 Circuits ouverts : l'accès aux médicaments
- 8 Subtilités : la politique sur la drogue
- 14 Droit de réplique : les droits des femmes et le VIH
- 18 Circuits fermés : le VIH en prison
- 22 Silence à la Cour : la criminalisation de la non-divulgence du VIH
- 26 Réseautage, communication, soutien communautaire
- 28 Nos gens
- 28 Remerciements
- 29 Publications et communiqués
- 30 État de la situation financière



Canadian  
HIV/AIDS  
Legal  
Network | Réseau  
juridique  
canadien  
VIH/sida

### RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA

1240, RUE BAY, BUREAU 600  
TORONTO (ONTARIO) M5R 2A7  
TÉLÉPHONE : +1.416.595.1666  
TÉLÉCOPIEUR : +1.416.595.0094  
COURRIEL : INFO@AIDSLAW.CA  
WWW.AIDSLAW.CA

LA PRODUCTION ET LA MISE EN PAGE DE CE RAPPORT ONT  
ÉTÉ POSSIBLES GRÂCE À LA GÉNÉREUSE CONTRIBUTION DE  
SOAPBOX DESIGN COMMUNICATIONS INC.

IMAGES : TY MATTSON

LA PUBLICATION A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE PAR UNE CONTRIBUTION  
FINANCIÈRE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA.

LES POINTS DE VUE EXPRIMÉS DANS CETTE PUBLICATION SONT  
CEUX DU RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA ET NE REFLÈTENT  
PAS NECESSAIREMENT LES POSITIONS OFFICIELLES DE L'AGENCE  
DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA.

© 2010 RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA

« C'est un privilège de me trouver devant un auditoire aussi prestigieux et diversifié, et d'être reçu par le Réseau juridique canadien VIH/sida, dont le professionnalisme méticuleux et l'activisme réfléchi en ont fait un chef de file dans le monde entier. »

Juge Edwin Cameron, Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud, à l'occasion du 1<sup>er</sup> Symposium annuel du Réseau juridique sur le VIH, le droit et les droits de la personne

# PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**DANS UN MONDE** au rythme de plus en plus rapide, et de plus en plus branché, nous sommes profondément conscients de ce qu'il reste à accomplir pour faire en sorte que tous profitent du droit fondamental, reconnu en droit international, de bénéficier des standards de santé les plus élevés possible. Il existe tant de besoins et tant de possibilités d'action qu'il est d'une importance cruciale d'être concentrés et stratégiques.

Dans cette optique, le Réseau juridique a entrepris de consulter ses membres, ses associés et ses alliés dans le but de concevoir un nouveau plan stratégique qui nous guidera pendant les cinq prochaines années, de 2010 à 2015. On a clairement besoin de ressources susceptibles d'aider les gens à comprendre les aspects de l'épidémie relatifs aux droits de la personne, comme nos feuillets d'information sur la criminalisation de la transmission du VIH et nos documents d'information sur les questions de politique sur les drogues. Des organisations nous ont également fait part de leur désir d'en apprendre davantage au moyen d'ateliers et de groupes de discussion sur des questions juridiques, ainsi que de formations pratiques qui les aideront dans leur travail — ce qui n'a rien d'étonnant, étant donné les demandes qui ne cessent d'affluer de tous les coins du pays et d'ailleurs.

Parallèlement, nos membres et alliés reconnaissent l'importance de faire en sorte que l'expertise du Réseau juridique serve à obtenir l'engagement des décideurs, et reconnaissent également que des approches multiples, y compris des procédures judiciaires dans certains cas, sont essentielles dans la poursuite de changements d'ordre juridique. Notre consultation a confirmé que le

Réseau juridique a beaucoup à offrir dans la lutte contre le VIH/sida, non seulement au pays, mais également au-delà de nos frontières, et que l'organisation doit continuer à rechercher l'équilibre entre le travail international et national, chacun profitant à l'autre.

Avant tout, le processus de planification stratégique a mis en lumière la nécessité pour le Réseau juridique de concentrer ses énergies et ses ressources dans certains domaines spécifiques cruciaux. Dans cette optique, nous avons identifié quatre domaines de travail qui constitueront nos priorités dans les années à venir, compte tenu des forces actuelles et des besoins de la communauté, et le présent rapport en est le reflet. Ce sont : **la politique en matière de drogue; le VIH dans les prisons; les droits des femmes et le VIH; et la criminalisation de la non-divulgence du VIH.** À l'instar de notre travail dans ces domaines qui comporte des activités à la fois nationales et internationales, un autre défi relevé par le Réseau juridique l'an dernier illustre bien comment les questions locales et internationales sont reliées. Ainsi que l'expose le premier chapitre du présent rapport, le Réseau juridique s'est fait le fer de lance des efforts accomplis pour réformer le **Régime canadien d'accès aux médicaments**, qui a pour but d'améliorer l'accès à des médicaments abordables dans les pays en développement. C'est un exemple concret du pouvoir des lois de contribuer à sauver des vies — et, malheureusement, du fait que l'inaction nous impose de demeurer vigilants et de redoubler nos efforts.

Pour relever les défis qui se présentent à nous dans le domaine des droits de la personne, nous avons le bonheur de pouvoir compter sur

le soutien dévoué de nos membres. Cette année, le nombre de membres du Réseau juridique est revenu à des niveaux que nous ne connaissions plus depuis 2001. C'est sûrement une bonne indication d'un intérêt et d'un soutien renouvelés à l'égard des droits de la personne comme élément essentiel dans la lutte contre la pandémie mondiale. En fait, c'est l'une des raisons pour lesquelles les droits de la personne seront le thème de la conférence de 2010 sur le sida à Vienne, où le Réseau juridique prendra part activement à diverses activités, et sera notamment l'hôte conjoint de la Zone de réseautage sur les droits de la personne dans le Village international.

Des gens rendent notre travail possible, et ce fut une année de changement au Réseau juridique. Nous remercions Le-Ann Dolan, membre sortant et ex-présidente et vice-présidente, pour ses nombreuses années de service au sein du Réseau juridique. Nous disons également au revoir aux membres du personnel du Réseau juridique Gilleen Witkowski, notre ex-adjointe administrative, et Eowynne Feeney, ex-coordonnatrice du rayonnement et du développement, qui nous quittent respectivement pour poursuivre des études supérieures en science politique et en droit. Nous nous sommes réjouis que Lindsey Amèrica-Simms devienne notre nouvelle coordonnatrice dynamique du rayonnement. Nous remercions Diana Lee, qui a remplacé Gilleen pendant une demi-année. Patricia Allard s'est jointe au Réseau juridique en mai 2009 à titre de directrice adjointe. Elle apporte à son nouveau rôle dans la lutte contre le sida une décennie d'expérience dans le domaine de la politique en matière de justice criminelle et autres questions relatives aux droits de la personne dans le secteur des organismes sans but lucratif. Leah Utyasheva, analyste principale des politiques, nous quitte après avoir réalisé divers projets, dont une étude législative d'envergure portant sur l'Asie Centrale (voir page 11); nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles entreprises. Alison Symington, analyste principale des politiques, a commencé un congé de maternité en septembre 2009, et nous

avons la joie d'annoncer que bébé Jacob est arrivé, heureux et en santé, quelques semaines plus tard. Nous accueillons dans notre équipe de recherche une jeune avocate de France, Cécile Kazatchkine, qui, forte d'une vaste expérience de travail international, a repris plusieurs éléments de notre important travail en cours sur la criminalisation de l'exposition au VIH. Nous souhaitons remercier notre personnel, passé et présent, pour leurs nombreuses contributions à l'accomplissement de notre mission.

Trente ans se sont écoulés depuis le début de l'épidémie, et nous entendons régulièrement des engagements ne serait-ce que de forme envers les droits de la personne dans la lutte contre le VIH. Pourtant dans bien des cas les gouvernements continuent de proposer des lois, politiques et pratiques qui ignorent les droits de la personne, ou qui conduisent, de manière intentionnelle ou de manière prévisible, à leur violation — et qui donc entretiennent la vulnérabilité au VIH et à ses conséquences. Entre-temps, les troubles économiques mondiaux s'ajoutent à une longue liste d'excuses pour éviter d'accorder les ressources promises pour le bien public, notamment du point de vue de l'aide aux personnes les plus vulnérables au VIH et de la négation des droits de la personne. Il n'est donc guère étonnant que, bien que nous ayons indubitablement accompli des progrès réels dans la prévention du VIH et le traitement des personnes qui vivent avec le VIH, ces progrès aient été inégaux et au mieux limités. Le Réseau juridique est déterminé à utiliser les mécanismes du droit et de la politique publique pour changer le cours de l'épidémie et de l'histoire. Nous sollicitons votre appui et votre collaboration dans cette entreprise.

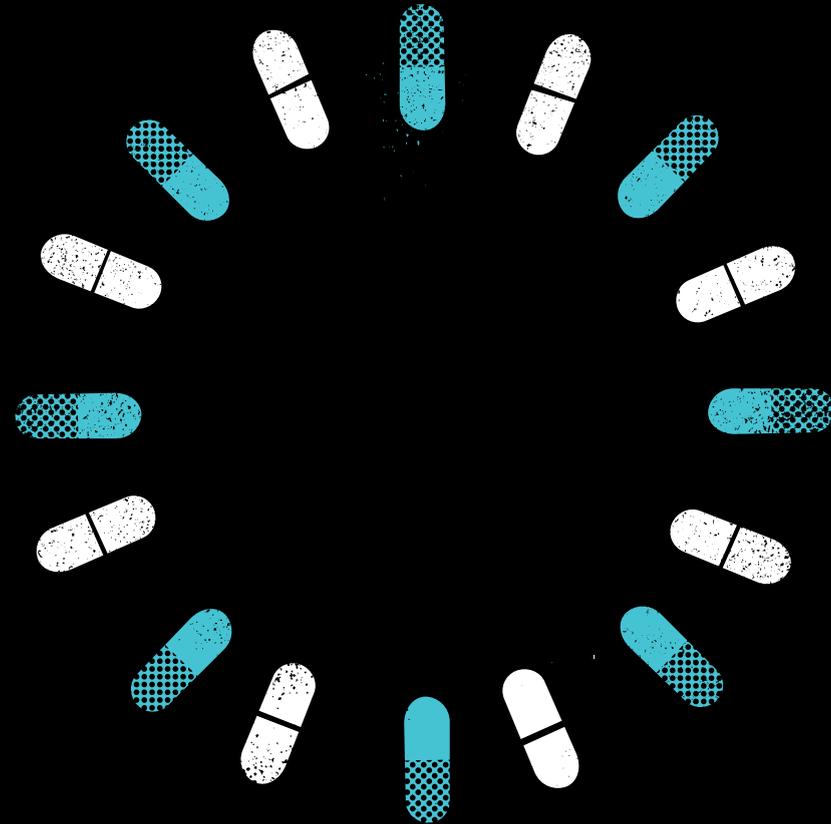


David Eby  
PRÉSIDENT



Richard Elliott  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

# CIRCUITS OUVERTS



L'ACCÈS AUX  
MÉDICAMENTS

---

« La réforme du RCAM est essentielle — sans le Réseau juridique nous n'aurions ni la compétence ni la confiance nécessaires pour poursuivre la lutte. »

KATHLEEN WALLACE-DEERING, COPRÉSIDENTE,  
COMITÉ DE PARRAINAGE NATIONAL,  
CAMPAGNE DE GRAND-MÈRES À GRAND-MÈRES

Grâce aux revendications soutenues qui se sont manifestées par l'envoi de milliers de cartes postales, des centaines d'appels téléphoniques et des douzaines de rencontres personnelles avec des sénateurs et des députés, le projet de loi C-393 concernant la réforme du Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) a été adopté en deuxième lecture par la Chambre des communes et est actuellement à l'étude devant un comité parlementaire.

# 6

**ANS ET PLUS.** Cela fait plus de six ans maintenant que le Parlement canadien, à la suite d'une campagne intensive de la société civile dans laquelle le Réseau juridique a joué un

rôle clé, a adopté à l'unanimité une loi qui créait le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM). L'objectif était, et est toujours, de faciliter l'exportation de médicaments génériques à prix abordable pour le sida et d'autres problèmes de santé publique vers les pays en développement dans le besoin, en vertu de licences obligatoires. Pourtant, dans tout ce temps, malgré les efforts constants de nombreuses ONG et l'engagement d'un fabricant, *une seule* licence a été attribuée, qui a donné lieu à l'exportation d'*un seul* mélange de médicament anti-rétroviral à dose fixe vers *un seul* pays.

Et à mesure que les mois s'écoulaient sans trop d'espoir d'application du RCAM dans sa forme complexe actuelle, le bilan de souffrances et de morts évitables s'alourdit. Il n'est donc pas étonnant que l'une des plus importantes campagnes du Réseau juridique en 2009–2010 — au plan des ressources, des heures travaillées et des résultats législatifs — ait consisté en des tentatives pour réformer et par conséquent améliorer la loi canadienne. La campagne visant à rationaliser le RCAM était — et est toujours — une entreprise phénoménale, qui implique de mobiliser et d'appuyer les partenaires communautaires concernés, de rencontrer des parlementaires, de réunir des fonds pour soutenir la campagne, et de sensibiliser les médias et autres alliés potentiels — pour faire en sorte que le Canada respecte ses engagements internationaux qui contribueront à sauver des vies dans les pays en développement. Dans le cadre de notre campagne, nous avons obtenu l'engagement public, de la part du plus important fabricant de médicaments génériques au Canada, que si le RCAM est révisé, il produira un mélange de médicament anti-rétroviral pédiatrique dont on a grand besoin et qu'il le fournira pour traiter les enfants qui vivent

avec le VIH dans les pays en développement.

Bien que la campagne soit toujours en cours à l'heure actuelle, les progrès réalisés à ce jour sont importants. En un an seulement, deux mesures législatives ont été mises de l'avant (le projet de loi S-232 au Sénat et le projet de loi C-393 à la Chambre des Communes) grâce aux interventions communautaires menées par le Réseau juridique. En outre, le Réseau juridique a mis en branle une campagne d'envergure comportant l'envoi de cartes postales aux parlementaires et, compte tenu de l'urgent besoin d'avoir recours à des mécanismes comme le RCAM pour améliorer l'accès à des médicaments pédiatriques abordables, a tenu sa première activité de financement le 20 novembre à Toronto pour marquer la Journée mondiale de l'enfance. L'événement, qui a connu un franc succès, comportait un spectacle mettant en vedette le chanteur compositeur Jeffrey Straker, et une présentation de David Morley, président et directeur général de Aide à l'enfance Canada.

Dans le cadre de la campagne, nous avons publié les résultats d'un sondage d'opinion indiquant que 80 pour cent des Canadiens appuient ou appuient fortement la réforme du RCAM, et une lettre ouverte signée par 59 éminents Canadiens incitant le Parlement à agir. Les signataires comptaient notamment l'ex-premier ministre Paul Martin (dont le gouvernement avait présenté le projet de loi original), l'ex-lieutenant gouverneur de l'Ontario James Bartleman, l'ex-envoyé spécial des Nations Unies pour le VIH/sida en Afrique Stephen Lewis, l'ex-président international de Médecins Sans Frontières James Orbinski, la leader artistique Karen Kain, et le grand activiste en matières environnementales David Suzuki (pour lire la lettre et consulter la liste de tous les signataires, voir notre communiqué de presse du 1<sup>er</sup> décembre 2009 à [www.aidslaw.ca/medias](http://www.aidslaw.ca/medias)).

Un appui important dans ce travail est venu de la Fondation du droit de l'Ontario, qui a remis à Richard Elliott, notre directeur général, une des trois Community Leadership in Justice Fellowships de la province. Offerte par la Faculté de droit de l'Université de Toronto, la bourse appuie le travail

# 30,000+

Nombre de cartes postales distribuées à l'occasion de la campagne « Les enfants ne peuvent attendre! », incitant les membres du Parlement et les sénateurs à appuyer la réforme du Régime canadien d'accès aux médicaments

de recherche, d'éducation et d'intervention sur le RCAM, ainsi qu'une série d'exposés à l'université et de conférences diverses.

D'importantes activités d'information publique ont été organisées parallèlement aux démarches d'ordre législatif. De nombreux événements ont été tenus pour faire connaître le RCAM, dont un groupe de discussion coparrainé avec Residents Without Borders à Toronto et un forum communautaire conjoint tenu à Montréal en collaboration avec les Universités alliées pour les médicaments essentiels. Le Réseau juridique a produit « Rectifier le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) : 20 questions et réponses », qui décrit en langage clair et en détail notre campagne actuelle pour rectifier le RCAM, ainsi qu'un court vidéo qui explique pourquoi le RCAM doit être réformé. Nous avons mobilisé des appuis au moyen d'un groupe Facebook qui compte actuellement près de 700 membres. Nous avons produit plus de 30 000 cartes postales, qui ont été distribuées par l'entremise de divers groupes associés, dont la redoutable Campagne de grand-mères à grand-mères, qui a sensibilisé des députés dans tous le pays.

Le message du Réseau juridique a été transmis à répétition et largement dans les médias. Nous avons présenté nos arguments en faveur de la réforme du RCAM entre autres dans *The Hill Times* et *Le Devoir*, tandis que d'autres médias ont traité de la campagne dans des douzaines d'articles. À titre d'exemple, des éditoriaux positifs ont été publiés dans *The Toronto Star* et *The Globe and Mail*, et le sujet a eu une couverture de deux pages dans *The Ottawa Citizen*.

Sur le front législatif, le Réseau juridique a travaillé avec les sénateurs Yoine Goldstein et Sharon Carstairs dans le but de favoriser l'adoption du projet de loi S-232. Le projet de loi a fait l'objet d'une deuxième lecture et a ensuite été examiné

par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Le Réseau juridique a présenté un mémoire persuasif en octobre 2009, et le Comité a également entendu le témoignage convaincant d'experts juristes internationaux, d'agences des Nations Unies comme le PNUD et UNICEF, et de Canadiens préoccupés par la question. Malheureusement, la décision du gouvernement de proroger le Parlement en décembre a mis un terme au projet de loi S-232.

Toutefois, un projet de loi virtuellement identique était également en jeu à la Chambre des communes, le projet de loi C-393, d'initiative parlementaire, présenté en mai 2009 par Judy Wasylycia-Leis, députée de Winnipeg Nord. Après une campagne intense menée par elle, le Réseau juridique et d'autres, le projet de loi a été adopté en deuxième lecture par une étroite majorité (143 à 127) le 2 décembre 2009, un lendemain adéquat pour la Journée mondiale du sida. À titre de projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-393 a survécu à la prorogation du Parlement, ce qui signifie qu'il sera débattu par le Comité permanent de la Chambre de l'industrie, de la science et de la technologie. Nous maintenons l'impulsion de la campagne pour faire en sorte que le projet de loi C-393 ne soit pas affaibli par le Comité et passe à l'étape de la troisième lecture.

Ces résultats encourageants ont été obtenus grâce aux efforts de nos membres et de nos alliés qui ont envoyé des milliers de cartes postales, de lettres et de courriels aux parlementaires. Nous puisons du courage dans le soutien de la Campagne de grand-mères à grand-mères, des Universités alliées pour les médicaments essentiels, de Résultats Canada, d'autres organisations membres du Groupe pour l'accès mondial aux traitements, de Residents Without Borders, du Congrès du travail du Canada et de bien d'autres. Ensemble, nous poursuivrons la campagne pour rectifier le RCAM, qui représente un aspect de ce que le Canada devrait faire pour réagir à la déplorable inégalité d'accès aux traitements contre le sida et autres médicaments entre les pays riches et les pays en développement.

« Contrairement à la rhétorique, le projet de loi C-15 ne protégera pas nos communautés contre les gangs et le crime organisé, mais il mettra derrière les barreaux les personnes les plus vulnérables de notre société. »

RÉSEAU JURIDIQUE  
CANADIEN VIH/SIDA

Lettre ouverte contre le projet de loi C-15 et les peines minimales obligatoires pour les infractions liées aux drogues envoyée en avril 2009 aux ministres fédéraux de la Justice et de la Santé, signée par près de 150 organismes et experts au Canada.



SUBTILITÉS

# LA CONSOMMATION

problématique de drogue et la dépendance sont des problèmes de santé publique, et on a amplement démontré qu'il est plus efficace de les traiter comme tels que de poursuivre et de punir les contrevenants dans le système de justice criminelle. Non seulement cette approche réduirait-elle les énormes coûts humains et économiques associés au recours excessif et inefficace au droit criminel, mais elle contribuerait à réduire la propagation de maladies comme le VIH et le virus de l'hépatite (VHC), entre autres. Les efforts du Réseau juridique au cours de l'année dernière, du point de vue national et international, ont été guidés par cette optique et par notre engagement envers le principe de l'universalité des droits de la personne — droits qui sont également reconnus aux personnes qui consomment des drogues.

Conformément à ces principes, le Réseau juridique a été heureux de participer aux discussions qui ont mené à la formation du Canadian Drug Policy Consortium, qui regroupe diverses organisations d'un bout à l'autre du Canada en vue d'obtenir l'adoption de politiques plus rationnelles concernant la drogue au Canada. Nous envisageons de jouer un rôle actif dans ce nouvel effort.

Le Réseau juridique s'est également prononcé contre les peines minimales obligatoires pour les infractions liées à la drogue, comme nous l'avons déjà fait au Parlement l'année précédente. Cette fois, la proposition — le projet de loi C-15, *Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances* — est beaucoup plus directe, et l'opposition a été plus importante et plus forte. Nous avons tenu une conférence de presse sur la Colline du Parlement avec Canadian Students for Sensible Drug Policy, et nous avons souligné en quoi la mesure proposée non seulement ne réussirait pas à protéger la jeunesse ou à réduire la consommation de drogue — qui sont les objectifs déclarés du projet de loi — mais en fait serait nuisible pour les jeunes de diverses façons.

Le Réseau juridique s'est fermement opposé au projet de loi C-15 dans le mémoire parlementaire qu'il a présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes en avril 2009. Nous avons souligné que cette approche n'était pas une réponse efficace aux infractions liées à la drogue et en outre qu'elle était problématique du point de vue constitutionnel, particulièrement du fait que des peines d'emprisonnement deviendraient obligatoires pour des crimes non violents en matière de drogue. Plutôt que de pénaliser les profiteurs engagés dans le trafic de drogue à grande échelle, les dispositions concernant l'incarcération obligatoire viseraient principalement les personnes les plus marginalisées qui vivent dans la dépendance ou la pauvreté, celles qui s'adonnent à de petits trafics liés à leur toxicomanie — en d'autres termes, les personnes déjà plus exposées au risque en rapport avec le VIH. C'est une approche malavisée dans la perspective de la protection contre la propagation de pathogènes véhiculés par le sang comme le VIH et le VHC, y compris dans les prisons. (Sur les expériences et perspectives des personnes qui consomment des drogues dans les prisons, voir page 18.)

Nous avons profité de notre présence devant le Comité pour faire entendre aux députés les voix de certaines personnes qui consomment des drogues, en transmettant le plaidoyer véhément du Alberta Addicts Who Educate and Advocate Responsibly (AAWEAR) contre le projet de loi. Le Réseau juridique a également recueilli les signatures de 39 importantes organisations de première ligne et de plus de 100 éminents chercheurs et fournisseurs de services dans une lettre ouverte aux ministres fédéraux de la Justice et de la Santé exposant les motifs pour lesquels ce projet de loi devrait être abandonné.

Lorsque le gouvernement a prorogé le Parlement en décembre 2009, ce projet de loi n'a pas survécu. Nous savons, cependant, que le gouvernement actuel a l'intention de le présenter à nouveau, ce qui pourrait arriver n'importe quand. À l'instar de certains états des États-Unis qui

# 180,683

Nombre de visites particulières à [www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca)

reconsidèrent les peines minimales obligatoires pour les infractions en matière de drogue, parce qu'elles sont inefficaces et entraînent des conséquences terribles, le Canada devrait également revoir cette approche plutôt que de la mettre en application. Devant les critiques motivées à l'égard de ces approches formulées par des intervenants de presque tous les milieux, le gouvernement n'a toutefois jusqu'à maintenant offert aucune preuve à l'appui de l'efficacité de ces mesures, se contentant de répéter qu'il croit que la majorité des Canadiens demande ces peines pour que « le crime soit sévèrement réprimé ».

Nos interventions en faveur de politiques nationales en matière de drogue fondées sur les données actuelles et les droits de la personne se sont également manifestées ailleurs que sur la Colline du Parlement. Du 12 au 14 juin 2009, à Toronto, le Réseau juridique a tenu son 1<sup>er</sup> Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits de la personne : « Des données et principes aux politiques et pratiques ». En plénière de clôture sur les politiques en matière de drogue, le sénateur Pierre-Claude Nolin, qui a présidé un comité spécial du Sénat sur les drogues illégales en 2002, a formulé ses observations concernant les lois canadiennes sur les drogues. Un panel d'experts s'est joint à lui, dont les demandeurs dans la poursuite judiciaire ayant pour objet de sauver Insite, le site d'injection supervisée à Vancouver, que le gouvernement fédéral tente de faire fermer.

Malheureusement, les tentatives peu judiciaires pour accomplir l'impossible tâche de bannir les drogues et la consommation de drogues — qu'on appelle communément la « guerre à la drogue » qui ne fait que contribuer à la maladie et à la misère

— ne se limite pas au Canada. Des pays d'un peu partout dans le monde ignorent invariablement les solides données actuelles sur ce qu'il est possible de faire pour améliorer la sécurité des gens et des communautés, y compris protéger la santé publique en prévenant la propagation du VIH associée à la consommation de drogue à risque. C'est pourquoi le Réseau juridique contribue aux efforts accomplis dans le monde entier pour faire face au problème, et ne cesse de faire valoir que, pour être vraiment efficaces face aux problèmes de consommation de drogue et de dépendance, les gouvernements doivent adopter des politiques et des programmes qui sont guidés par les données actuelles, le respect et la protection des droits des personnes qui consomment des drogues.

En décembre 2009, Leah Utyasheva, analyste principale des politiques du Réseau juridique, et Richard Elliott, directeur général, ont complété un examen exhaustif de la législation nationale de six pays de l'ex-URSS : l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Rédigé avec la participation d'experts de chacun des pays étudiés, et produit pour et en collaboration avec le Bureau régional pour l'Asie centrale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), le rapport à paraître formule des recommandations détaillées visant la modification des lois et politiques de manière à les rendre conformes aux normes du droit international des droits de la personne et efficaces dans le traitement et la prévention du VIH pour les détenus et les toxicomanes. Le projet a déjà suscité de modestes réformes législatives dans quelques-uns des pays participants, et le rapport final servira de base pour d'autres réformes

« Nous avons été très inspirées par la superbe présentation des affidavits dans *Sous la peau*. C'est accessible, touchant, et comme on disait en réunion d'équipe hier, "ça fesse dans le dash." »

Anna-Louise Crago, Coordonnatrice clinique,  
Stella Montréal, par et pour les travailleuses du sexe

législatives et politiques en Asie centrale et en Azerbaïdjan.

Compte tenu de l'expertise du Réseau juridique et de l'analyse détaillée réalisée en partie par ce projet, nous étions bien placés pour formuler des commentaires sur les préoccupations relatives aux droits de la personne en lien avec le VIH dans certains de ces pays quand le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a mené son Examen périodique universel (EPU). À l'occasion de la Huitième Session du Comité de l'EPU, nous avons préparé un mémoire pour l'EPU concernant le Kazakhstan et la République Kirghize (signé par un certain nombre d'ONG du Kazakhstan et du Kirghizistan et plusieurs autres organisations d'autres parties du monde), ainsi qu'un mémoire distinct concernant l'Arménie. Notre mémoire décrivait plusieurs priorités relatives au respect des droits de la personne et formulait des recommandations pour l'amélioration du respect et de la protection des droits de la personne dans ces États, conformément à leurs obligations juridiques internationales, dans des domaines d'un intérêt particulier en ce qui a trait à la lutte contre le VIH.

Toujours au plan international, en réponse au rapport initial du Kazakhstan sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Réseau juridique a également participé à la rédaction de l'*Alternative Report to the Committee on Economic, Social and Cultural Rights*, en collaboration avec l'International Harm Reduction Association, l'Eurasian Harm Reduction Network et diverses ONG du Kazakhstan. Dans notre rapport, nous avons souligné que les personnes qui consomment des drogues illicites sont susceptibles de subir de nombreuses conséquences négatives pour leur santé par suite de cette consommation. En plus des risques liés aux infections à VIH et à VHC, on a rapporté que la surdose d'opiacés est la principale cause de mortalité chez les consommateurs de drogue dans les États d'Asie centrale où des données sur la question existent.

Les faits suivants  
présentent un  
aperçu des activités  
médiatiques du  
Réseau juridique  
entre le 1<sup>er</sup> avril  
2009 et le 31  
mars 2010 :

19

**NOMBRE DE COMMUNIQUÉS,**  
d'énoncés et d'avis aux média  
publiés par le Réseau juridique  
sur diverses questions relatives  
aux droits de la personne

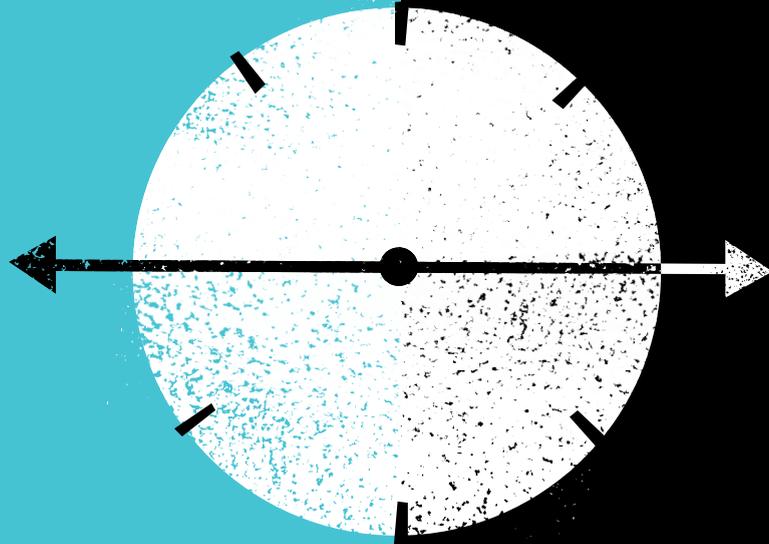
160+

**NOMBRE DE DEMANDES**  
reçues de la part des médias  
par le Réseau juridique

800+

**NOMBRE DE JOURNALISTES** qui  
reçoivent directement du Réseau  
juridique les communiqués, les  
énoncés et les avis aux média

# DROIT DE RÉPLIQUE



LES DROITS DES FEMMES  
ET LE VIH

---

« Le fait que le Réseau juridique place les droits des femmes en lien avec le VIH au rang de ses priorités démontre que vous n'avez pas oublié les femmes comme moi — nous avons de la chance de vous avoir de notre côté. »

DENISE BECKER, MEMBRE DU CONSEIL,  
BRITISH COLUMBIA PERSONS WITH AIDS SOCIETY

Mme Becker s'est jointe aux principaux activistes canadiens engagés dans la défense des droits des femmes et la lutte contre le VIH à l'occasion d'une consultation tenue en février 2010 par le Réseau juridique dans le but d'orienter notre travail sur les droits des femmes et le VIH dans les années à venir.

# NOUS

appuyant sur l'expertise des avocats de notre équipe de recherche et politiques, et sur la recherche exhaustive accomplie ces dernières années, le nouveau plan stratégique du Réseau juridique vise à accroître nos activités sur la question des droits des femmes dans les prochaines années.

Parallèlement à la campagne « 16 Jours d'activisme contre la violence envers les femmes », le Réseau juridique a publié *Respect, Protect and Fulfill: Legislating for Women's Rights in the Context of HIV/AIDS*. Cette ressource juridique en deux volumes propose des réformes législatives fondées sur le respect des droits en ce qui a trait à la violence sexuelle et conjugale, ainsi qu'aux problèmes de droit de la famille et de droit de propriété, particulièrement pour les pays de l'Afrique subsaharienne. Il appuie concrètement les législateurs et activistes du domaine des droits de la personne qui s'efforcent de rédiger des projets de dispositions législatives sur des questions fondamentales de droits de la personne en rapport avec la vulnérabilité des femmes à l'infection par le VIH, dans divers domaines comme la violence conjugale et sexuelle, les droits de propriété des femmes et l'égalité dans les lois sur le mariage et le divorce. Cette importante ressource est accessible en ligne à [www.aidslaw.ca/womensrights](http://www.aidslaw.ca/womensrights).

Le Réseau juridique a fait une autre contribution à la lutte pour le droit des femmes dans le monde en appliquant cette ressource juridique à un cas particulier. Nous avons préparé un mémoire d'*amicus curiae* pour appuyer Women and Law in Southern Africa (WLSA) dans la contestation de la répartition inéquitable des biens matrimoniaux selon la loi du Malawi, qui désavantage économiquement les femmes. De plus, le Réseau

juridique a subséquentement préparé un commentaire critique à l'égard de dispositions dangereuses du projet de loi du Malawi sur le VIH. Nous avons insisté sur les répercussions que le projet de loi aura sur les femmes et nous avons commenté les questions relatives à la criminalisation de l'exposition au VIH et au respect de la vie privée.

En février 2010, Sandra Ka Hon Chu, analyste principale des politiques, a rencontré des organisations juridiques et communautaires de lutte pour le droit des femmes en lien avec le VIH à Johannesburg et à Harare, pour mieux connaître leur travail et discuter de possibilités pour le Réseau juridique d'appuyer leurs interventions, à la lumière de la précieuse recherche présentée dans *Respect, Protect and Fulfill*. La visite a été généreusement soutenue par Oxfam Canada et coordonnée par Oxfam Canada et le Southern Africa HIV and AIDS Information Dissemination Service (SAfAIDS).

À l'occasion de la Journée internationale des femmes le 8 mars, Sandra s'est jointe à Priti Patel, gestionnaire du projet VIH/sida pour le Southern Africa Litigation Centre à Johannesburg, pour participer à une séance de questions et réponses sur AIDSLEX, un portail Internet d'échange d'informations et de points de vue sur le VIH, le droit et les droits humains. (Pour de plus amples informations sur AIDSLEX, voir page 26.)

« Le Réseau juridique est merveilleux; au plan national, je crois que votre organisation est l'une des plus honorables et des plus respectueuses de l'éthique. »

Marliss Taylor,  
Boyle Street Community Services,  
Edmonton, Alberta

# 215 +

## NOMBRE DE REPORTAGES — DANS LES JOURNAUX, EN LIGNE ET EN ONDES — DANS LESQUELS NOUS AVONS ÉTÉ CITÉS

Elles ont répondu aux questions sur la promotion des droits des femmes dans le contexte du VIH. Les résultats sont affichés à [www.aidslex.org](http://www.aidslex.org).

Le même mois, à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies à New York, le Réseau juridique a coprésidé des événements connexes sur l'intersection entre le VIH/sida et les droits de propriété et de succession des femmes avec l'Open Society Institute (OSI), la Huairou Commission, le PNUD, la WLSA (Malawi), et le Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE). Le mois suivant, Cécile Kazatchkine, analyste des politiques, a eu la chance de présenter la ressource à la 5<sup>e</sup> Conférence Francophone VIH/sida à Casablanca. À cette occasion, diverses ONG lui ont fait part de leur intérêt pour cette ressource et ont évoqué un certain nombre de possibilités de collaboration future.

Reconnaissant que les femmes au Canada continuent d'être vulnérables au VIH de bien des façons et que des femmes vivant avec le VIH n'ont pas accès à des services dont elles auraient grand besoin, le Réseau juridique a tenu une consultation nationale en février, animée par la directrice adjointe Patricia Allard, dans le but de déterminer comment le Réseau juridique peut contribuer à la réalisation des droits des femmes. Par des

discussions, des activistes dans le domaine des droits des femmes par rapport au VIH nous ont aidé à identifier les principales priorités dans la recherche et l'intervention relatives aux droits des femmes au Canada; le travail en cours dans ce domaine; les possibilités de collaboration et de soutien; et la meilleure façon d'utiliser les ressources du Réseau juridique pour favoriser les initiatives en faveur des droits des femmes, notamment dans les domaines suivants :

- 1) la criminalisation de la non-divulgaration du VIH;
- 2) les politiques et les lois relatives au VIH qui menacent la sécurité des femmes au Canada; et
- 3) les politiques sociales et économiques qui augmentent la vulnérabilité de femmes en ce qui a trait au VIH.

Dans le mois qui a suivi cette consultation, Patricia a pu rencontrer des décideurs, y compris des représentants élus, pour obtenir leurs points de vue sur les problèmes les plus urgents auxquels les femmes sont confrontées en ce qui a trait au VIH. Le fait d'avoir recueilli le point de vue de la communauté et les commentaires des décideurs devrait nous aider à faire en sorte que notre approche dans le domaine des droits des femmes soit à la fois bien fondée et au bout du compte fructueuse.

« Les maladies ne  
resteront pas en prison.  
Nous rentrons tous à la  
maison. Nous retournons  
dans nos familles.  
Ça affecte la société. »

HAROLD (« BUCK ») GRIFFIN,  
ÉTABLISSEMENT DE LA MACAZA, QUÉBEC

M. Griffin et 49 autres Canadiens — qui ont tous été exposés à des dangers à cause des lacunes dans les services de prévention du VIH dans les prisons — ont fait des déclarations assermentées sur leur expérience de consommation de drogue ou de partage de seringues pendant leur détention, et le Réseau juridique a publié leurs témoignages dans *Sous la peau — Témoignages individuels démontrant la nécessité de programmes d'échange de seringues en prison.*

# CIRCUITS FERMÉS



# EN JUIN 2009,

un des principaux thèmes abordés à l'occasion du 1<sup>er</sup> Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits de la personne fut la dépendance et la consommation de drogue en prison. James Motherall et Greg Simmons, qui militent depuis longtemps pour les droits des détenus, ont exprimé leurs points de vue personnels basés sur les années qu'ils ont eux-mêmes passées en prison. L'expert Ralf Jürgens, ex-directeur général du Réseau juridique, a fourni un aperçu des données actuelles sur les programmes efficaces de prévention du VIH en prison, qui ont été publiés récemment par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'analyste principale des politiques du Réseau juridique, Sandra Ka Hon Chu, a approfondi les arguments juridiques en faveur de l'introduction de programmes d'échange de seringues dans les prisons fédérales du Canada, tandis que l'avocate Giselle Dias a souligné d'autres actions requises.

Le panel tombait à point nommé. Il venait compléter les efforts du Réseau juridique pour faire en sorte que la question des programmes d'échange de seringues en prison soit soulevée devant le Comité permanent de la sécurité

publique et nationale de la Chambre des communes, qui entreprenait une étude sur la manière dont le Service correctionnel du Canada (SCC) aborde la maladie mentale et les dépendances dans les prisons fédérales. Des rencontres et des échanges de correspondance avec des membres du Comité, ainsi qu'avec d'autres intervenants clés qui comparaissaient devant le Comité, ont permis de faire inscrire la question à l'ordre du jour. En avril 2010, après un délai imposé par la prorogation du Parlement, le Comité a poursuivi l'audition de témoignages, et le Réseau juridique a pu présenter son mémoire. Nous avons affirmé avec vigueur que l'accès à du matériel d'injection stérile pour les détenus réduirait les risques de préjudice associés à l'injection de drogues, y compris la transmission du VIH et du VHC.

L'événement relié à la santé des détenus qui a le plus attiré l'attention fut le lancement au début de février de notre rapport intitulé *Sous la peau — Témoignages individuels démontrant la nécessité de programmes d'échange de seringues en prison*. Préparé par l'analyste principale des politiques Sandra Ka Hon Chu, ce rapport avait pour but de faire entendre les voix de personnes actuellement détenues ou qui l'ont été, car leur connaissance directe de la réalité de la consommation de drogue est trop facilement et trop fréquemment perdue derrière les barreaux.

D'une lecture brutale, *Sous la peau* puise dans les déclarations sous serment et les témoignages de 50 personnes d'un bout à l'autre du Canada qui ont vécu l'expérience de la consommation de drogue ou du partage de seringues dans une prison fédérale, et met un visage humain sur les graves statistiques suivantes, qui sont connues depuis longtemps des administrateurs d'établissements correctionnels :

- la prévalence du VIH dans les prisons canadiennes est de 10 à 15 fois plus élevée que dans la population générale, tandis que l'infection par le VHC y est de 20 à 40 fois plus élevée;

- selon les propres recherches du SCC, environ la moitié des personnes détenues dans des prisons fédérales rapportent avoir partagé du matériel d'injection de drogue, souvent avec des personnes qu'elles savaient séropositives pour le VIH ou le VHC ou dont l'état sérologique leur était inconnu;
- les efforts coûteux réalisés par le SCC pour prévenir la consommation de drogue ne parviennent pas à réduire la propagation de maladies transmissibles par le sang comme le VIH et le VHC; et
- la vaste majorité (plus de 90 pour cent) des personnes détenues retournent éventuellement dans la communauté, favorisant la propagation de maladies transmises et exacerbées en prison.

Le rapport complet est accessible à [www.aidslaw.ca/souslapeau](http://www.aidslaw.ca/souslapeau).

La publication de *Sous la peau* a retenu l'attention des médias dans tout le pays. Elle a notamment été traitée par la CBC, *The Toronto Star*, *Canadian Press*, *The Winnipeg Free Press*, le *Chronicle-Herald* de Halifax, *The Edmonton Journal* et divers organes de SunMedia.

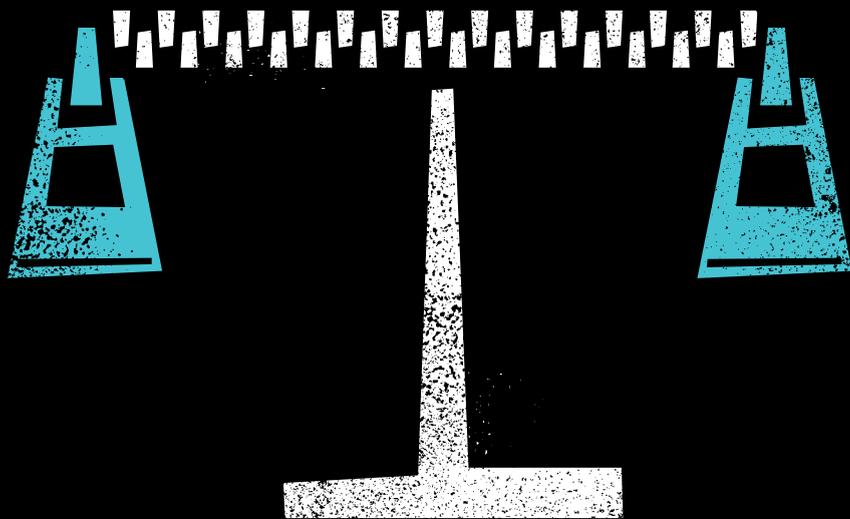
Les interventions que fait depuis longtemps le Réseau juridique en faveur de programmes d'échange de seringues dans les prisons sont appuyées non seulement par des organisations de première ligne comme le Prisoners' HIV/AIDS Support & Action Network (PASAN), mais un nombre croissant d'importantes organisations des domaines de la santé et des droits de la personne comme l'Association médicale canadienne, l'Ontario Medical Association, la John Howard Society, l'OMC, l'ONUSIDA, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Enquêteur correctionnel du Canada et la Commission canadienne des droits de la personne. En outre, une étude des données scientifiques préparée en 2006 par l'Agence de santé publique du Canada pour le compte du SCC a conclu que les programmes d'échange de seringues en prison

« Je trouve que ce serait une bonne idée, un échange de seringues en prison. Comme il y en a à l'extérieur, pourquoi pas dans les prisons? »

Brigitte Martin, Montréal, Québec, dans *Sous la peau*

ont des effets extrêmement positifs pour la santé des personnes détenues. Le Réseau juridique a transmis l'importante somme de données et l'analyse juridique à l'appui de ces programmes aux autorités carcérales et aux ministres compétents dans tout le pays, et il a demandé au gouvernement fédéral d'expliquer pourquoi il refuse de les mettre en œuvre. À ce jour, les autorités ont simplement réitéré la politique de « tolérance zéro » du gouvernement à l'égard de la drogue dans les établissements carcéraux — alors même que certaines modifications législatives proposées pourraient entraîner une augmentation significative dans les établissements de détention du nombre de personnes qui consomment des drogues.

# SILENCE À LA COUR



## LA CRIMINALISATION DE LA NON-DIVULGATION DU VIH

---

« Mon client ne tarit pas d'éloges envers le soutien que le Réseau juridique et HALCO lui ont offert. Pour moi aussi, l'avocate qui le représentait en défense, votre apport a été inestimable. »

CYNTHIA FROMSTEIN,  
FROMSTEIN LAW

La Couronne a laissé tomber l'accusation d'agression sexuelle grave pour motif d'exposition au VIH contre le client de Me Fromstein, confirmant que, dans les circonstances, l'allégation de risque important de transmission ne reposait sur aucune base solide.

**LE RÉSEAU JURIDIQUE** demeure profondément préoccupé par le recours de plus en plus fréquent au droit criminel dans les cas de non-divulgation du VIH. L'arrêt clé de la Cour suprême du Canada dans *R. c. Cuerrier* a laissé de nombreuses questions sans réponses concernant le champ d'action du droit pénal dans ce domaine, et les douze années qui se sont écoulées depuis ont vu une progression importante et constante de la criminalisation.

Il n'est donc pas étonnant que la question ait été le principal thème du 1<sup>er</sup> Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits de la personne. En témoigne, le choix de notre conférencier principal, le juge Edwin Cameron, de la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud, qui a prononcé une conférence intitulée « La criminalisation de la transmission du VIH » devant un auditoire nombreux à Osgoode Hall. (La conférence du juge Cameron a été reproduite en entier dans le numéro de décembre 2009 de la *Revue VIH/sida, droit et politiques*, accessible à [www.aidslaw.ca/revue](http://www.aidslaw.ca/revue).)

Bien qu'il soit encourageant d'observer le niveau d'intérêt élevé que soulève la question de la criminalisation, la plus grande part du travail visant à restreindre la portée du droit criminel devra bien sûr se concentrer dans les salles de cour. L'année dernière, les premières causes qui abordent certaines de ces questions ont commencé à se frayer un chemin vers les instances d'appel du pays. À la fin de l'année, le Réseau juridique était intervenu ou intervenait dans quatre causes dans trois provinces, en collaboration avec divers partenaires telles la British Columbia Persons With AIDS Society (BCPWA) et la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-sida), pour inciter les cours d'appel à formuler certaines limites claires concernant la portée du droit criminel — notamment à écarter les accusations d'agression sexuelle pour motif de non-divulgation du VIH dans les cas où il y a eu utilisation de condoms, ou adoption d'autres pratiques sexuelles sans danger.

En plus d'intervenir directement dans diverses causes en appel, le Réseau juridique continue de

« Vo-tre équipe, au Réseau juridique, est à la fois accomplie et dynamique! »

Laura M. Bisailon, candidate au doctorat, Institut de recherche sur la santé des populations, Université d'Ottawa

répondre aux demandes de renseignements de la part de personnes vivant avec le VIH aux prises avec des poursuites pénales et d'aider les avocats de la défense qui ont besoin d'informations et de conseils sur la manière d'aborder ces affaires. En fait, reconnaissant ce besoin persistant, nous avons animé quelques ateliers de formation sur la question, y compris, pour la première fois, des séances dans le nord de l'Ontario, dans le cadre d'un projet plus vaste financé par la Fondation Trillium de l'Ontario. Le Réseau juridique prépare également une trousse complète de ressources pour les avocats de la défense. Les avocats bien renseignés peuvent réagir adéquatement à la « panique au VIH » et à la stigmatisation et à la discrimination prévalentes dans la plupart des cas où des poursuites criminelles sont intentées. Les avocats mieux équipés peuvent mieux représenter leurs clients, formuler des arguments fondés sur les meilleurs éléments de preuve disponibles, et en fin de compte contribuer à faire en sorte que le recours au droit criminel respecte des balises strictes, soit équitable et repose sur la preuve. Pourtant, relativement peu d'avocats ont de l'expérience dans ce type de causes; ils n'ont pas toujours accès aux derniers développements scientifiques ou autres recherches pertinentes qui pourraient leur être utiles pour représenter des personnes vivant avec le VIH et plaider des causes

400 +

Nombre de demandes de renseignements, par courriel, par téléphone et par fax, auxquelles le personnel du Réseau juridique a répondu

susceptibles d'influer sur la portée du droit criminel dans son application à la transmission du VIH ou l'exposition. Cette trousse de ressources offrira des renseignements complets sur le VIH, dont un sommaire détaillé et bien documenté sur les données scientifiques actuelles concernant les risques de transmission du VIH pour chaque acte (offert généreusement par une équipe de recherche financée par le Ontario HIV Treatment Network) et des documents d'ordre juridique et politique nationaux et internationaux, y compris les principaux jugements relatifs à la question de la criminalisation de la transmission du VIH ou l'exposition. La conception de la trousse représente un élément d'un nouveau partenariat avec l'organisation AIDES basée à Paris et une contrepartie en Suisse, le Groupe sida Genève.

Le Réseau juridique a également été heureux de collaborer avec HALCO, la HIV & AIDS Legal Clinic (Ontario), et l'Institut national de la magistrature pour organiser la première séance de formation jamais offerte aux juges canadiens sur le VIH/sida. Nous avons préparé la documentation et choisi les conférenciers pour une séance d'une demi-journée qui a eu lieu à la fin de mars 2010 et à laquelle plus de 60 juges d'un bout à l'autre du pays ont écouté l'argumentation juridique dans un procès simulé et entendu le témoignage de personnes vivant avec le VIH, d'un expert médical, d'un travailleur

de première ligne dans le domaine du VIH et d'un chercheur en sciences sociales sur les réalités de la stigmatisation liée au VIH, les données scientifiques actuelles sur le VIH et sa transmission, et les problèmes que connaissent les personnes séropositives en prison. L'objectif de la séance était de renseigner les juges, dont certains ont déjà instruit ou instruiront certainement des poursuites criminelles pour prétendue non-divulgence du VIH, sur le contexte social général et de susciter une réflexion critique visant à établir comment et pourquoi le recours au droit pénal dans ce domaine devrait être limité.

En résumé, le Réseau juridique croit que le meilleur moyen de traiter la hausse du recours au droit pénal dans les cas de non-divulgence du VIH est d'adopter une approche à trois volets : contester les conclusions juridiques exagérées dans les poursuites judiciaires en donnant aux avocats les outils appropriés et en intervenant dans les cas qui le permettent; plaider en faveur de l'adoption de lignes directrices en matière de poursuites de manière à prévenir les procédures criminelles injustifiées au départ; et faire en sorte que des informations exactes soient disponibles pour que la communauté puisse essayer de recadrer le débat public sur la question et provoquer un examen détaillé, plutôt que simpliste, de cette question complexe.

# RÉSEAUTAGE, COMMUNICATION, SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

En plus des questions qui sont au cœur de notre travail, le Réseau juridique continue de traiter diverses autres questions d'ordre juridique et politique liées au VIH — allant du soutien à la recherche et aux litiges ayant pour but d'affaiblir les politiques d'immigration restrictives du Canada, à l'organisation d'appuis internationaux pour les travailleuses du sexe ukrainiennes victimes d'abus de la part de la police; de la mobilisation des organisations du lutte contre le sida en faveur de la ratification par le Canada de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), à la présentation de mémoires au Conseil des droits de l'homme de l'ONU en faveur du respect des droits des femmes et des droits des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres.

Mais la recherche au plan politique et l'intervention dans le domaine des droits de la personne ne représentent qu'une partie de notre travail. De par notre expérience, et grâce à nos communications avec nos alliés et d'autres personnes et organisations aux vues similaires, nous connaissons la valeur de l'accès à l'information et l'importance de nous soutenir les uns les autres devant toute forme d'hostilité envers les droits de la personne. Nous entreprenons par conséquent toute une gamme d'activités destinées à renforcer notre capacité collective de réaliser les droits de la personne, du cas individuel à l'effort mondial.

## LISTE NATIONALE DE RÉFÉRENCES À DES AVOCATS

Bien que notre travail consiste principalement à faire en sorte que les lois et politiques favorisent le respect des droits de la personne et soient efficaces dans la lutte contre le VIH, nous sommes très conscients que les gens ont souvent besoin d'être conseillés et représentés dans leurs affaires juridiques personnelles. En ce sens, nous avons recruté un nombre croissant d'avocats qui sont inscrits à notre Liste nationale de références, ce qui nous aide à diriger les personnes vivant avec le VIH et ayant besoin de services juridiques vers des avocats dans tout le pays. La base de données est une tentative de répondre à ce besoin. Elle sert de complément aux nombreux feuillets d'information et autres publications accessibles sur notre site Web.

Pour plus de renseignements sur notre liste, ou pour vous inscrire à titre d'avocat participant, voir [www.aidslaw.ca/avocats](http://www.aidslaw.ca/avocats).

## AIDSLEX

Alors que le site Web du Réseau juridique reçoit près de 200 000 visites par année, l'autre site Web que nous améliorons continuellement est le site multilingue [www.aidslex.org](http://www.aidslex.org). Lancé en octobre 2009, et entièrement navigable en quatre langues, AIDSLEX (formé à partir des mots AIDS et Law Exchange) a attiré des milliers de visiteurs de douzaines de pays qui s'intéressent aux questions juridiques liées au VIH. La bibliothèque électronique consultable compte maintenant près de 3000 documents en anglais, en français, en espagnol et en russe, et d'autres y sont ajoutés constamment. AIDSLEX offre une mine de renseignements et d'options qui favorisent l'échange et l'acquisition de connaissances sur le VIH, le droit et les droits de la personne, et sert d'outil inestimable aux activistes et décideurs du monde entier qui

s'efforcent de faire en sorte que les droits humains soient au centre de la lutte mondiale contre l'épidémie. Nous avons eu le plaisir de proposer des sessions de questions et réponses avec la participation, entre autres, du juge Edwin Cameron, de la Cour constitutionnelle d'Afrique du sud — qui a partagé ses connaissances sur le sujet controversé de la criminalisation de l'exposition au VIH — et de Anand Grover, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé. L'accès est ouvert à tous, mais les utilisateurs sont invités à s'inscrire pour pouvoir participer aux discussions en ligne et ajouter des documents à l'importante collection de documents de tous les coins du monde sur le VIH, le droit et les droits humains.

Pour en savoir plus, et pour voir comment cet outil peut être utile à votre travail, consulter [www.aidslex.org](http://www.aidslex.org).

#### SYMPOSIUM ANNUEL SUR LE VIH, LE DROIT ET LES DROITS DE LA PERSONNE

Nous avons été ravis l'an dernier du succès phénoménal remporté par le 1<sup>er</sup> Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits de la personne, qui s'est tenu à Toronto en juin 2009. Près de 200 activistes, décideurs et avocats de tout le Canada (et un certain nombre de participants venus d'ailleurs dans le monde) ont participé à des discussions en panels sur diverses questions d'ordre juridique et politique et à des ateliers de formation. Chaque panel était constitué d'avocats et de chercheurs et décideurs en vue au Canada, ainsi que de personnes venues témoigner de leur expérience personnelle de vie avec le VIH ou à titre de membres d'une communauté touchée. Les participants ont formulé des commentaires très enthousiastes et ont réclamé d'autres séances de même nature, et nous avons bien entamé la planification de ce que nous espérons devenir un événement annuel signé par le Réseau juridique ayant pour but d'attirer l'attention sur les questions relatives au VIH et aux droits de la personne au Canada.

Pour plus de renseignements sur le Symposium annuel, voir [www.aidslaw.ca/lesymposium](http://www.aidslaw.ca/lesymposium).

# 168

**NOMBRE DE PAYS** qui ont accédé à AIDSLEX, le site d'échanges sur le VIH et le droit

#### PRIX DE L'ACTION CONTRE LE VIH/SIDA ET POUR LES DROITS HUMAINS

Chaque année, le Réseau juridique et Human Rights Watch rendent hommage conjointement à une personnalité ou une organisation canadienne et internationale pour l'action accomplie au nom des personnes qui vivent avec le VIH/sida ou qui y sont vulnérables. Les prix cherchent non seulement à reconnaître d'importantes contributions, mais également à soutenir les défenseurs des droits de la personne et à attirer l'attention sur leur cause et leurs communautés. Les récipiendaires de cette année, choisis par un jury formé de récipiendaires précédents, ont été honorés en juin 2009 à l'occasion d'une cérémonie tenue à Toronto de concert avec le 1<sup>er</sup> Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits de la personne. Le Prix international a été décerné à Michaela Clayton, directrice et fondatrice de l'unité d'aide juridique sur le sida au Legal Assistance Centre en Namibie, la première organisation d'intérêt public dans ce pays, et cofondatrice de AIDS and Rights Alliance of Southern Africa (ARASA), un réseau régional de 35 organisations qui travaillent en partenariat dans les pays de l'Afrique australe à la défense et à la promotion des droits humains dans la lutte contre le VIH/sida et la tuberculose. La récipiendaire du Prix canadien, Viviane Namaste, a été la cofondatrice de Action Santé: Travesti(e)s et Transsexuel(le)s du Québec (ASTT(e)Q), et elle a mis sur pied l'une des premières organisations du prévention du VIH au Canada pour et par des travailleuses du sexe transsexuelles. Elle est actuellement titulaire de la Chaire de recherche sur le VIH/sida et la santé sexuelle à l'Institut Simone de Beauvoir, à l'Université Concordia à Montréal.

Pour plus de renseignements sur les Prix et les récipiendaires, consulter [www.aidslaw.ca/prix](http://www.aidslaw.ca/prix).

# NOS GENS

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Exécutif

David Eby, *président*  
Ryan Peck, *vice-président*  
Le-Ann Dolan, *secrétaire*  
David Olson, *trésorier*

### Membres

William Booth  
James ("Jim") Burns  
Robert Carr  
Rosemary Fayant  
Liesl Gerntholtz  
Darlène Palmer  
Daphne Spencer  
Christine Vézina

## PERSONNEL

Richard Elliott, *directeur général*  
Patricia Allard, *directrice adjointe*  
(à compter du 4 mai 2009)

### Unité des politiques

Sandra Ka Hon Chu, *analyste principale des politiques*  
Cécile Kazatchkine, *analyste des politiques*  
(à compter du 21 septembre 2009)

Alison Symington, *analyste principale des politiques*  
Leah Utyasheva, *analyste principale des politiques*  
(jusqu'au 18 décembre 2009)

### Unité des communications et du rayonnement

Gilles Marchildon, *directeur des communications*  
Lindsey América-Simms, *coordonnatrice du rayonnement* (à compter du 10 août 2009)  
David Cozac, *agent des communications et du développement*  
Vajdon Sohaili, *spécialiste des communications*

### Unité des finances et du développement

Doriana Schiavi, *gestionnaire des finances*  
Eowynne Feeney, *coordonnatrice du rayonnement et du développement*  
(jusqu'au 7 août 2009)

### Unité du soutien aux programmes

Terry Gould, *gestionnaire du soutien aux programmes*  
Diana Lee, *adjointe administrative*  
(jusqu'au 22 mars 2010)  
Gilleen Witkowski, *adjointe administrative*  
(jusqu'au 21 août 2009)

## STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES

McLean Ayeart • Caroline Brett, *Université de Toronto* • Joni Brunton • Milton Castelen, *Université de Toronto* • Comité d'action national de la Campagne de grands-mères à grands-mères et membres de groupes communautaires de grand-mères • Sandra Dughman, *Université de Toronto* • Ryan Dyck • Alec Khachatryan • Kendra Kleiner • Pam Leece • Tara McElroy, *Université de Toronto* • Kim McQuiston • Katrina Peddle, *Université McGill* • Celeste Shankland, *Université McGill* • Kelly Sinclair • Alia Sunderji • Grace Wang • Gilleen Witkowski

## REMERCIEMENTS

La générosité de nos donateurs est un élément crucial de la réussite de nos programmes et projets. Nous remercions les personnes et organismes suivants pour leurs contributions et leur appui.

### Organismes

Adair Morse LLP  
Agence de la santé publique du Canada  
AIDES  
Anonyme  
Direction des affaires internationales, Santé Canada  
Instituts de recherche en santé du Canada  
Fondation du droit de l'Ontario  
Fondation Levi Strauss  
Fondation Stephen Lewis  
Fondation Trillium de l'Ontario

Ford Foundation  
M•A•C AIDS Fund  
Ministère du patrimoine canadien  
Navigator Ltd  
Programme des Nations Unies pour le développement  
Ressources humaines et développement des compétences Canada  
Ontario HIV Treatment Network  
Open Society Institute  
Soapbox Design Communications Inc.  
Somerset Printing  
Tides Foundation  
VIA Rail Canada

### Individus

Linda América  
Joan Anderson  
Line Beauchesne  
William Bedell  
Beverly Britz  
Ruth Carey  
Olivia Chow  
Sandra Ka Hon Chu  
Evan Collins  
Rebecca Cook  
Mary Crawford  
Joanne Csete  
Theodore De Bruyn  
Jean Dussault  
Josée Dussault  
Richard Elliott  
Dionne Falconer  
Cynthia Fromstein  
David Garmaise  
Chris Holcroft  
Margaret Jackman  
Ralf Jürgens  
Rachel Kiddell-Monroe  
Manoo Mahmoodi  
Gilles Marchildon  
David Morley  
Cailin Morrison  
Samer Muscati  
Sharon Peake  
John Plater  
Jeffery Straker  
Guangchun Yan

Et toutes les personnes qui ont soutenu notre activité de financement du 20 novembre relative au RCAM

Pour savoir comment vous pouvez appuyer notre travail, consultez [www.aidslaw.ca/dons](http://www.aidslaw.ca/dons).

# PUBLICATIONS

## RAPPORTS, REVUES, MÉMOIRES ET QUESTIONS-RÉPONSES

- Rapport annuel 2008–2009
- Projet de loi S-232 : éléments centraux et conformité aux obligations du Canada à l'OMC — Mémoire supplémentaire au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce
- Loi du Canada sur la licence obligatoire pour l'exportation — Mise à jour : 3 décembre 2009
- Pour changer net : argumentaire en faveur de programmes d'échange de seringues en prison au Canada
- Rectifier le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) : 20 questions et réponses
- *Revue VIH/sida, droit et politiques* 14(1) et 14(2)
- Rendre le RCAM fonctionnel : simplifier le Régime canadien d'accès aux médicaments — Mémoire présenté au Comité des banques et du commerce du Sénat à propos du Projet de loi S-232
- Une option trompeuse et malavisée : peines de prison obligatoires pour les infractions liées à la drogue — mémoire présenté au Comité permanent des Communes sur la justice et les droits de la personne, concernant le projet de loi C-15, *Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*
- Respect, Protect and Fulfill: Legislating for Women's Rights in the Context of HIV/AIDS — Volume One: Sexual and Domestic Violence
- Respect, Protect and Fulfill: Legislating for Women's Rights in the Context of HIV/AIDS — Volume Two: Family and Property Issues
- Sous la peau — Témoignages individuels démontrant la nécessité de programmes d'échange de seringues en prison

## LETTRES

- Projet de loi C-15 : peines minimales obligatoires pour infractions liées à la drogue — Lettre ouverte aux ministres fédéraux de la Justice et de la Santé (27 avril 2009)
- Le Régime canadien d'accès aux médicaments — Lettre ouverte de Canadiens préoccupés, aux parlementaires canadiens (1<sup>er</sup> décembre 2009)
- Initiative canadienne de vaccin contre le VIH/sida — Lettre ouverte d'organismes canadiens de lutte contre le VIH/sida (29 mars 2010)
- Réponse collective — Objet : Projet de loi C-15 sur les peines minimales obligatoires — des organismes et des experts d'à travers le Canada décrivent un pas endommageant dans la mauvaise direction (10 juin 2009)
- Au premier plan : ce que nous pouvons faire pour vaincre le sida au Canada et dans le monde — Un message d'organismes canadiens de premier ordre, publié en anglais dans *The Hill Times* (18 janvier 2010)
- Open letter to the Government of Malawi: Civil society organizations call for the repeal of discriminatory laws and the dismissal of charges in Malawi same-sex case (28 janvier 2010)

## MÉMOIRES AUX NATIONS UNIES

- Joint Statement to Commission on the Status of Women, 54<sup>th</sup> Session re: Criminal Legislation that Contravenes the Beijing Platform for Action
- Joint Statement to UN Human Rights Council, 10<sup>th</sup> Session re: Follow-up and implementation of the Vienna Declaration and Programme of Action (Item 8)
- Joint Statement to UN Human Rights Council, 12<sup>th</sup> Session re: Update by High Commissioner for Human Rights
- Joint Statement to UN Human Rights Council, 13<sup>th</sup> Session re: Item 2: Interactive Dialogue with High Commissioner
- Submission to the UN Human Rights Council Universal Periodic Review Working Group, Eighth Session (2010) re: Review of Armenia
- Submission to the UN Human Rights Council Universal Periodic Review Working Group, Eighth Session (2010) re: Review of Kyrgyz Republic
- Submission to the UN Human Rights Council Universal Periodic Review Working Group, Seventh Session (2010) re: Review of Kazakhstan

Pour en savoir plus, consultez [www.aidslaw.ca/lespublications](http://www.aidslaw.ca/lespublications).

## COMMUNIQUÉS, ÉNONCÉS ET AVIS AUX MÉDIAS

- 24 mars 2010 — Expansion mondiale de la campagne pour l'« accès universel » aux médicaments
  - 8 mars 2010 — No Celebration for HIV-Positive Women on International Women's Day
  - 2 février 2010 — En attendant des seringues propres en prison
  - 2 décembre 2009 — Vote sur le Projet de loi C-393 : un important pas en avant (Énoncé)
  - 1<sup>er</sup> décembre 2009 — L'ancien premier ministre parmi 59 personnalités pour la réforme du Régime d'accès aux médicaments
  - 26 novembre 2009 — Nouveau sondage : 80 % des Canadiens veulent que le Régime canadien d'accès aux médicaments soit modifié
  - 21 octobre 2009 — Des groupes humanitaires réclament une loi plus simple sur l'accès aux médicaments pour les pays en développement
  - 20 octobre 2009 — Un groupe d'experts devant le Parlement pour discuter de la réforme du Régime canadien d'accès aux médicaments (Avis aux médias)
  - 7 octobre 2009 — Le Sénat face à une question de vie ou de mort
  - 17 septembre 2009 — Mort de l'ancien régime; le RCAM aura-t-il une 2<sup>e</sup> vie?
  - 12 juin 2009 — Il est temps que le Canada adopte une attitude « adulte » face aux drogues
  - 12 juin 2009 — Une avocate namibienne et une professeure canadienne sont reconnues pour leur travail sur le VIH/sida
  - 9 juin 2009 — Pleins feux sur la criminalisation
  - 4 juin 2009 — Un nouveau rapport décrit l'argumentaire légal pour l'accès des détenus à des seringues stériles
  - 25 mai 2009 — La pression pour réformer le « RCAM » gagne de l'élan
  - 14 mai 2009 — Le manque de médicaments tue, dans les pays en développement (Énoncé)
  - 24 avril 2009 — Le projet de loi C-15 ne convient pas au but visé
  - 20 avril 2009 — "Patients, Not Criminals?": Compulsory drug dependence treatment in Thailand must be reviewed (en anglais et en thaï)
  - 1<sup>er</sup> avril 2009 — Étudiants et communautés de six villes appuient l'appel d'un sénateur à réformer le Régime d'accès aux médicaments
- Pour en savoir plus, consultez [www.aidslaw.ca/media](http://www.aidslaw.ca/media).

## STATEMENT OF FINANCIAL POSITION ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

As at March 31, 2010 / Au 31 Mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
<b>ASSETS / ACTIF</b>		
CURRENT ASSETS / ACTIF À COURT TERME		
Cash / Encaisse	506,345	576,565
Short-term investments / Placements à court terme	216,252	216,233
Amounts receivable / Comptes clients	176,882	116,932
Prepaid expenses / Dépenses payées d'avance	18,249	12,075
	917,728	921,805
Leasehold improvements / Améliorations locatives	7,379	1,998
	925,107	923,803
<b>LIABILITIES AND NET ASSETS / PASSIF ET ACTIF NET</b>		
CURRENT LIABILITIES / PASSIF À COURT TERME		
Accounts payable and accrued liabilities / Comptes fournisseurs et charges à payer	58,514	67,169
Deferred grants / Subventions reportées	778,621	769,984
	837,135	837,153
NET ASSETS / ACTIFS NETS		
Invested in leasehold improvements / Placé dans des améliorations locatives	7,379	1,998
Unrestricted / Non affecté	80,593	84,652
	87,972	86,650
	925,107	923,803

## STATEMENT OF OPERATIONS ÉTAT DES RÉSULTATS

For the year ended March 31, 2010 / Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
<b>REVENUE / REVENUS</b>		
Grants / Subventions	1,599,346	1,530,058
Service fees / Frais de service	11,216	38,795
Membership / Cotisations	10,864	10,644
Donations / Dons	9,789	10,284
Interest and other / Intérêt et autres	22,934	13,991
	1,654,149	1,603,772
<b>EXPENSES / DÉPENSES</b>		
Personnel / Personnel	864,446	703,781
Professional fees / Honoraires professionnels	277,262	328,663
Travel / Déplacements	121,343	165,211
Rent and maintenance / Loyer et entretien	84,763	84,385
Information and publications / Information et publications	80,362	59,105
Facilities and equipment / Équipement	56,704	19,321
Foreign country activities / Activités à l'extérieur du pays	50,317	128,284
Communication / Communications	46,171	70,349
Office equipment / Matériel de bureau	24,005	17,428
Office support and maintenance / Soutien et entretien du bureau	16,172	8,399
Awards / Prix	5,653	
Other / Autres dépenses	24,066	13,154
Amortization / Amortissement	1,563	1,332
	1,652,827	1,599,412
<b>EXCESS OF REVENUE OVER EXPENSES FOR THE YEAR/ EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE</b>	1,322	4,360